

AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

AVIS AUX IMPORTATEURS
DE CERTAINS TYPES DE POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE(PET) ORIGINAIRES, ENTRE AUTRES,
D'INDE

Conformément au règlement (UE) n°906/2011 du Conseil 2 septembre 2011, le règlement (CE) n°193/2007 instituant un droit compensateur définitif sur les importations de certains types de polyéthylène téréphtalate originaires de l'Inde ainsi que le règlement (CE) n°192/2007 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de certains types de polyéthylène téréphtalate originaires, entre autres, de l'Inde, **sont modifiés**.

1. **Droit Compensateur** (Rce n°193/2007)

Une partie du tableau concernant Reliance Industries Ltd. figurant à l'article 1 er , paragraphe 2, du règlement (CE) n o 193/2007 est remplacée comme suit :

Pays	Société	Droit compensateur (EUR/tonne)	Code additionnel TARIC
Inde	Reliance Industries Ltd	90,4	A181

2. **Droit antidumping** (Rce n°192?/2007)

Une partie du tableau concernant Reliance Industries Ltd. figurant à l'article 1 er , paragraphe 2, du règlement (CE) n o 192/2007 est remplacée par le comme suit: Pays

Pays	Société	Droit antidumping (EUR/tonne)	Code additionnel TARIC
Inde	Reliance Industries Ltd	132,6	A181

3. Le présent règlement entre en vigueur le 10 septembre 2011